

Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy tenue le 3 avril 2023 à compter de 18h30 au Club de golf de Saint-Prime.

Présences : 46 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Le président, Monsieur Laurent Détraz, déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 18h31. Il souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les membres présents et présente le déroulement de l'assemblée.

Le président de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy agit comme président d'assemblée. Il est assisté dans l'animation par Monsieur François Savard, directeur général, le président du comité de mise en candidature, Monsieur Joël Tremblay, le président du comité responsable du mandat en coopération, Monsieur Jimmy Meunier et Monsieur François Castonguay, secrétaire d'assemblée assisté dans ses fonctions par Emilie Fortin, adjointe à la direction générale.

Il précise que cette formule d'assemblée en présentiel implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Monsieur Laurent Détraz présente une capsule vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins qui souhaite livrer un message important aux membres en cette période d'assemblées générales annuelles des caisses.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règle pour participer à l'AGA

Monsieur François Castonguay présente par la suite les règles de fonctionnement et le déroulement de l'assemblée. Il précise par la suite la définition de membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée, comme il y aura de la votation en direct, deux personnes scrutatrices sont nécessaires. Le président recommande de nommer Madame Catherine Pelchat et Madame Emilie Fortin pour agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation. Elles seront responsables d'assurer le respect du processus de votation.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la nomination des scrutatrices

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire d'assemblée, Monsieur François Castonguay, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2022
3. Retour sur l'année 2022
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier

- 4.3 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
- 4. Période de questions
- 5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
- 6. Fin de la rencontre et remerciements
- 7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE

l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2022

Monsieur Laurent Détraz mentionne que le procès-verbal de la dernière assemblée générale de la caisse Desjardins du Domaine-du-Roy a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Comme les membres ont eu la possibilité d'en prendre connaissance, ni lecture ni résumé n'est fait.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE

le procès-verbal de l'assemblée générale du 28 avril 2022 soit adopté, tel que déposé.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Monsieur Laurent Détraz présente les personnes qui composent le conseil d'administration. Il les remercie pour leur implication au conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy et présente ensuite les principales réalisations de la dernière année et les orientations que la Caisse s'est fixées. Monsieur Détraz complète ce rapport par la présentation du projet de rénovations au siège social de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy : Tous sous un même toit. Il s'agit d'une relocalisation de Desjardins Entreprises et du Service Signature situés à Roberval dans les locaux du siège social de la Caisse.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Monsieur Laurent Détraz présente, au nom du comité d'Audit et de déontologie, le rapport sur la surveillance des règles déontologiques qui indique que :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Monsieur François Savard, directeur général, revient sur la capsule des résultats financiers du Mouvement Desjardins qui a été lancée et transige sur les faits saillants du rapport financier de la Caisse. Monsieur Savard effectue le bilan de l'année 2022. Une deuxième capsule vidéo est diffusée pour présenter les résultats de la dernière année financière de la Caisse.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Monsieur Jimmy Meunier, président du Comité responsable du mandat en coopération, s'adresse ensuite aux membres présents afin de présenter la répartition des sommes octroyées via le Fonds d'aide au développement du milieu en 2022. Il remercie les membres pour leur choix collectif et leur solidarité. Pour présenter une vue d'ensemble des sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit via le Fonds d'aide au développement du milieu, les commandites et les dons, Monsieur Meunier lance une capsule vidéo.

Il annonce ensuite qu'un sondage sera lancé auprès des membres ce printemps afin de sonder leur priorité d'investissement. Il présente ensuite le solde du FADM de la Caisse au 31 décembre 2022 et précise que ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021 auxquels a été ajouté le montant voté par les membres lors de l'AGA de l'année dernière.

4. Période de questions

Aucune question.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le président, Monsieur Laurent Détraz, démarre une capsule vidéo pour présenter cet élément distinctif de la coopérative qu'est le versement des ristournes individuelles et à la communauté.

Le directeur général, Monsieur François Savard, présente le projet de partage des excédents annuels, de versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes. Ce scénario est celui recommandé par le conseil d'administration puisqu'il est estimé est le plus avantageux pour l'ensemble des membres de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy et de la communauté.

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres¹	5 108 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	39 547 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	196 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	7 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	44 858 k\$
Affectation au FADM	(217) k\$
Affectation à la RRE	(8 518) k\$
Affectation à la réserve générale	(36 124) k\$
Solde des excédents à répartir	0

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS	Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	
	Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	39 547 k\$
	Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	196 k\$
	Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	7 k\$
	Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	44 858 k\$
	Affectation au FADM	(217) k\$
	Affectation à la RRE	(8 518) k\$
	Affectation à la réserve générale	(36 124) k\$
	Solde des excédents à répartir	0

¹ Inclut 1 830 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

² Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement POUR L'ANNÉE 2022

2 027 378 \$

216 505 \$

FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

1 810 873 \$

RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			232 k\$
Épargne et placements		0,59 \$	209 k\$
Fonds			81 k\$
Prêts et marges de crédit			479 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$/1 000 \$ de prime		272 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets		121 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³		374 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE²	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions		42 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 810 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée. ² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. ³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE

cette proposition recommandée par le conseil d'administration soit soumise au vote durant la période de votation qui suivra la présentation.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

D'entrée de jeu, tel que le prévoit le règlement, Monsieur Détraz annonce qu'il agira comme président d'élection. Monsieur François Castonguay agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur Joël Tremblay, présente le rapport du comité de mise en candidature au nom de celui-ci. Il mentionne que, conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements;
- diffusion sur nos canaux virtuels (microsite, page Facebook);

Pour l'assemblée générale de cette année, 3 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement, mais non exclusivement, à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif:

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants: en gestion financière, en comptabilité, en communication, en éducation, en développement durable, en technologie de l'information et dans le milieu communautaire;
- 3 femmes pour atteindre la parité;
- Des membres appartenant à tous les groupes d'âge;
- Des personnes représentant le secteur agroforestier;
- Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu quatre candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur* et le *Code de déontologie* de Desjardins.

Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et est disponible à la caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Avant de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration, il a été demandé à chacune des personnes candidates de préparer une courte présentation orale d'un maximum de deux minutes. Par ordre alphabétique,

- Monsieur François Castonguay ;
- Madame Hélène Gagnon ;
- Madame Nathalie Girard ;
- Monsieur Joël Tremblay.

présentent leur candidature aux membres présents.

5.2.4 Élection par votation

Tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes ; et
- L'élection des membres du conseil d'administration.

Pour l'exercice du vote en différé, il est rappelé que seuls les membres de plein droit pourront voter. Le président, Monsieur Laurent Detraz, apporte certaines précisions sur la manière d'exercer son droit de vote et apporte une nouveauté. Cette année, les membres ont la possibilité d'utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la période de votation et pour les quatre prochains jours aux centres de services de Roberval et de Saint-Félicien.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

La période de votation sera ouverte dès la fin de la présentation de ce 3 avril pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le vendredi 7 avril 2023.

Précisions sur l'annonce des résultats et la levée de l'assemblée

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site Internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle, à moins d'un vote négatif.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Monsieur Laurent Détraz profite de ce moment pour reconnaître l'apport indéniable de deux administrateurs sortants de charge, Madame Cindy Plourde qui a été administratrice pendant 10 ans et Monsieur Philippe Savard-Hudon qui a été administrateur pendant 4 ans. Monsieur Détraz souligne également l'implication de Madame Hélène Gagnon qui est impliquée au sein du conseil d'administration de la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy depuis 25 ans.

Le Président remercie tous les membres présents, les administrateurs et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir nos membres et clients.

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur le partage des excédents annuels et des ristournes

97,02 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Élection des membres du conseil d'administration

Les candidats élus sont Nathalie Landry, Alexandre Laroche-Moreau et Mathieu Laroche.

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'AGA est officiellement levée le 12 avril 2023 à 11h22.

Président

Secrétaire